ANTLEO INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 212 780 euros
Siège social : 73, rue François Mermet
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
834 836 322 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 27 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-sept octobre,
A quinze heures,

Monsieur Cédric JACQUET,

Propriétaire de la totalité des 21 278 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société ANTLEO INVEST,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

Après avoir exposé :

- qu'il conviendrait de réduire le capital d'une somme de 26 550 euros, le ramenant ainsi de 212 780 euros à 186 230 euros,

- que cette réduction serait réalisée par rachat de parts par la société suivi de leur annulation immédiate,

A pris les décisions suivantes :

- Réduction du capital social d'une somme de 26 550 euros le ramenant ainsi de 212 780 euros à 186 230 euros par voie de rachat de parts suivi de leur annulation immédiate sous condition suspensive,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de 26 550 euros pour le ramener de 212 780 euros à 186 230 euros par voie de rachat par la société de 2 655 parts sociales numérotées de 18 624 à 21 278 suivi de leur annulation immédiate d'une valeur nominale de 10 euros et au prix unitaire de 94,13 euros par part.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des parts sociales rachetées soit le montant de 223 365,15 euros sera imputé sur le poste de réserve « autres réserves », tel que figurant au bilan de la société, arrêté à la date du 31 mars 2026.

Cette réduction de capital est décidée sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers ou du rejet de celles-ci.

En cas de réalisation de la condition suspensive, l'Associé Unique constatera définitivement la réduction de capital et procèdera à la mise à jour des statuts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Cédric JACQUET

Signé par Cedric Jacquet
Le 27 oct. 2026

jesignexpert.com doc_BvGK
tx_dP0PdZzv83kY